

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TOURISME : L'ADEME ACCOMPAGNE LE SECTEUR DANS SA TRANSFORMATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 05/01/2023

Depuis plus de 30 ans, la France est la première destination touristique mondiale avec près de 90 millions de touristes internationaux. Le tourisme est un véritable secteur clé pour l'économie française : hors période de crise, la consommation touristique représente environ 8 % du PIB et 2 millions d'emplois (soit 7,8 % des emplois salariés¹). Cependant, responsable de 11%² des émissions nationales de gaz à effet de serre (principalement en raison du transport, de l'hébergement et de la restauration), de pressions sur les ressources naturelles (jusqu'à une multiplication par trois de la consommation annuelle d'eau et par quatre de la consommation annuelle d'énergie pour les territoires fortement touristiques³) et de production de déchets (+ 27 % par rapport à la moyenne nationale), le secteur du tourisme doit également abaisser ses impacts et fonder son attractivité sur une offre renouvelée, comme l'illustre l'essor de la demande pour un tourisme plus local ou plus durable.

Afin d'aider le secteur dans sa transition écologique et profiter des opportunités qu'elle représente, l'ADEME présente sa Stratégie Tourisme et à cette occasion remet en lumière des dispositifs à destination des professionnels.

La stratégie de l'ADEME pour la transformation et la transition écologique du secteur du tourisme

En 2019, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a confié à l'ADEME une mission visant à formuler un ensemble de recommandations au Gouvernement pour structurer une politique de développement du tourisme qui soit plus durable en France. La crise sanitaire de 2020 n'a pas stoppé la dynamique enclenchée autour de la transition écologique qui représente, pour les professionnels, une voie de différenciation sur le marché, de limitation des risques pour l'avenir et de montée en qualité de l'offre. **Aujourd'hui, l'ADEME s'inscrit pleinement dans le paysage français du tourisme, travaille avec l'ensemble des acteurs du secteur (hébergements, restaurants, sites de loisirs, institutionnels, médias, plateformes...) et reçoit un nombre croissant de sollicitations.**

Afin d'engager le secteur sur une transition écologique pérenne l'ADEME a identifié **3 priorités d'actions** :

- 1) Sensibiliser et orienter le secteur** au vu des enjeux environnementaux et des dispositifs existants
- 2) Accompagner les professionnels** pour agir à court terme mais aussi à long terme pour préparer l'avenir

¹ Équivalent temps plein.

² Source : <https://bibliothèque.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4688-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-du-tourisme-en-france.html>

³ « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? » - MTES, 2017
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/datalab-17-la-fonction-touristique-des-territoires...mars2017a.pdf>

- 3) **Développer des partenariats stratégiques** qui ont la capacité de fédérer les acteurs du secteur et de démultiplier le déploiement des bonnes pratiques

Compte-tenu de la forte transversalité du secteur, **l'ADEME concentre son intervention auprès des :**

- **Acteurs du transport et des mobilités** : développement des mobilités actives, encouragement d'un report avion ou voiture vers les transports en commun, etc.
- **Hébergements touristiques** : rénovation thermique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, etc.
- **Restaurants** : développement de l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.
- **Sites touristiques et activités de loisirs** : écocitoyenneté, développement d'offres touristiques d'accélération de la transition écologique, etc.
- **Territoires** : partage d'expertise et accompagnement pour l'adaptation au changement climatique, à la décarbonation et au tourisme d'affaire, etc.

Avec Destination France : La France, 1^{ère} destination du tourisme durable mondial en 2030

Intégré pleinement dans sa stratégie d'intervention auprès du secteur, le plan *Destination France*⁴ dote l'ADEME de moyens financiers complémentaires pour mener une action « coup de poing » sur une partie du secteur. **L'ADEME pilote 4 mesures du plan, avec plus de 30M€ de budget sur la période 2023-2024 :**

- **Fonds Tourisme Durable - Hébergements et restaurants** : accompagnement des hébergements / restaurants (TPE/PME) en zone rurale et péri-urbaine **dans tous les domaines de la transition écologique** via un diagnostic gratuit et le financement d'actions (ingénierie et investissements)
- **Fonds Tourisme Durable - Formes émergentes de tourisme** : accompagnement à **l'émergence et la structuration d'une offre de slow tourisme, agritourisme ou écotourisme** en soutenant financièrement des opérateurs du tourisme dans la création/évolution de leur activité
- **Vélotourisme** : développement du vélotourisme pour contribuer à l'atteinte de l'objectif du plan *Destination France* de faire de la France la **1^{ère} destination vélotouristique mondiale d'ici 2030**. Le programme décline des actions qui contribuent à améliorer la pratique du vélotourisme pour l'utilisateur, notamment en accompagnant les acteurs du tourisme et collectivités territoriales à valoriser les itinéraires cyclables et à déployer des services dédiés : aire de service, marque Accueil Vélo© par le déploiement du stationnement vélo.
- **Empreinte carbone** : renforcement de la durabilité du secteur et inscription des activités dans des **démarches actives de réduction des émissions de gaz à effet de serre** (développement de méthodologies sectorielles et nouvelle édition du bilan national des émissions de gaz à effet de serre du tourisme en France)

L'ADEME peut également accompagner la transition écologique des installations touristiques au travers de ses fonds d'intervention classiques (fonds chaleur, fonds économie circulaire).

Le Fonds Tourisme Durable

Le Fonds Tourisme Durable (FTD) opéré par l'ADEME a permis depuis 2021 de réaliser 2 700 diagnostics et financer 1650 plans d'actions d'hébergeurs et restaurateurs ainsi que 73 projets de slow tourisme⁵.

L'ADEME s'est appuyée sur des partenaires territoriaux (CCI, PNR, CRT...) pour le déploiement du dispositif qui a été, au même moment, une opportunité de les faire monter en compétence sur la question de la durabilité du tourisme et de créer des synergies territoriales.

Avec une très forte accélération en 2022, le FTD continue de se déployer à travers le plan *Destination France* avec un enjeu d'inscrire la transition écologique en facteur de transformation durable des activités de restauration, d'hébergements touristiques (notamment en soutenant le développement des énergies renouvelables et la rénovation thermique des bâtiments) et des formes émergentes de tourisme.

⁴ https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/01/2021_11_dossier_de_presse_-_destination_france_-_plan_de_reconquete_et_de_transformation_du_tourisme_-_20.11.2021.pdf

⁵ Communiqué de presse et lauréats : <https://presse.ademe.fr/2022/02/france-relance-73-projets-slow-tourisme-soutenus.html>

L'ADEME aux côtés des acteurs du tourisme pour faire face aux enjeux climatiques ! 2 exemples :

Afin d'accompagner le secteur du tourisme dans sa transformation, l'ADEME développe des méthodologies, des outils sur diverses thématiques environnementales. Illustration au travers de l'Écolabel européen pour les hébergements touristiques et de la problématique de l'adaptation au changement climatique.

- **L'Écolabel européen, un réel outil d'éco-conception de service et de valorisation de l'engagement des hébergeurs touristiques**

Créé en 1992, l'Écolabel européen est actuellement **le seul label écologique européen soutenu par les pouvoirs publics** et reste plus que **jamais un critère fiable pour aider les vacanciers à repérer les produits les plus respectueux de l'environnement**. Délivrés à des hébergements touristiques l'Écolabel européen **garantit une excellence écologique, un faible impact environnemental tout au long du cycle de vie du service**. Le cahier des charges du label permet à un hébergeur d'agir sur les principaux postes émetteurs : consommation d'eau et d'énergie, production de déchets, utilisation d'énergies renouvelables... Il s'agit d'un **outil précieux pour guider les professionnels mais aussi un gage de qualité pour les touristes**. L'ADEME assure le déploiement et la valorisation de l'Écolabel européen sur le territoire français au travers notamment des financements dédiés.



L'Écolabel européen est un label environnemental qui permet aussi de gagner en compétitivité. En effet, l'excellence environnementale peut aussi être un synonyme d'économies. Il est possible d'alléger sa facture dès la 1^{ère} année de certification **grâce à des gestes simples et de petits investissements** pour réduire ses consommations d'eau, d'énergie, pour mieux gérer ses déchets et choisir des produits plus écologiques.

- **L'adaptation au changement climatique d'acteurs touristiques en Hauts-de-France**

Secteur clé de l'économie régionale, le tourisme en Hauts-de-France présente un réel potentiel d'attractivité, du fait notamment de la diversité de l'offre, mêlant sites à fort intérêt environnemental, culturel, historique et récréatif. Cependant, il doit se transformer durablement et changer de pratiques s'il veut être résilient face aux risques climatiques qui viennent s'ajouter voire exacerber d'autres menaces sécuritaires ou sanitaires. **Ainsi, de 2020 à 2022 l'ADEME Hauts-de-France a mené une expérimentation sur 6 sites et 1 territoire pour faire face à deux enjeux : l'augmentation rapide de la fréquentation touristique et les aléas climatiques croissants.**

Au travers un diagnostic de vulnérabilité et la construction d'un plan d'actions d'adaptation à horizon 2025, les acteurs ont pu prendre conscience de leur exposition et tenir compte des conséquences du changement climatique dans leurs activités en vue d'en réduire les impacts. Cette expérimentation a montré aux opérateurs à quel point le changement climatique n'était plus une question abstraite, mais un phénomène concret, qui se manifestait d'ores et déjà par un certain nombre de menaces directes sur leurs activités et leur modèle économique.

Pour en savoir plus :

- Stratégie de l'ADEME pour la transition écologique et la transformation du secteur du tourisme 2022/2024 : <https://librairie.ademe.fr/5997-strategie-pour-la-transformation-du-secteur-du-tourisme-2023-2025.html>
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France : <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4688-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-du-tourisme-en-france.html>
- Le site de l'Écolabel européen : https://environment.ec.europa.eu/topics/circular-economy/eu-ecolabel-home_en
- Accompagnement du secteur touristique à l'adaptation au changement climatique en Hauts-de-France, les 7 cas de l'expérimentation : <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5682-accompagnement-du-secteur-touristique-a-l-adaptation-au-changement-climatique-en-hauts-de-france-9791029715891.html>
- Dispositif développer le vélo tourisme : [sa vidéo de présentation](https://developper-velotourisme.ademe.fr/) ou site du dispositif : <https://developper-velotourisme.ademe.fr/>
- Fonds tourisme durable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)